



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par :

Lyon, le

Mallorie SOURIE (DREAL – SEHN - Pôle politique de la nature)
Courriel : mallorie.sourie@developpement-durable.gouv.fr

Les directeurs régionaux

à

Isabelle MÉNARD (DRAAF – Service régional forêt, bois, énergies)
Courriel : isabelle.menard@agriculture.gouv.fr

Liste des destinataires

OBJET : Invitation aux journées « Les forestiers engagés pour la biodiversité »

D'après la FAO, au niveau mondial, les forêts abritent 80 % de la biodiversité. Les acteurs forestiers ont donc un rôle tout particulier à jouer pour la conservation des habitats et des espèces.

En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe un réseau de forêts publiques et privées que leurs propriétaires décident de mettre en libre évolution, le réseau FRENE (FoRêts en Evolution Naturelle). Ce réseau en plein développement vient compléter le réseau d'aires protégées déjà existant.

Toutefois, il est également important de prendre en compte la préservation de la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle, qui permet par ailleurs de produire du bois, matériau écologique par excellence. C'est l'objectif que se sont fixés ensemble les acteurs forestiers et naturalistes, dans le cadre du Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 (PRFB).

Le choix d'une approche écosystémique a été privilégié, c'est-à-dire la volonté de mettre en œuvre des modalités de gestions forestières neutres ou si possible positives pour la biodiversité. Il est néanmoins apparu nécessaire de porter une vigilance particulière sur les espèces menacées et dépendantes de la gestion forestière.

Cet objectif a fait l'objet d'un travail approfondi de la part des naturalistes (LPO, CBN du Massif Central et Alpin, FNE) et des forestiers publics et privés (ONF, CRPF, coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels), sous l'égide et avec le financement de l'État. **L'ensemble de ces acteurs a coconstruit un outil afin de fournir des informations claires et concrètes permettant aux forestiers qui le souhaitent (propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux...) de s'engager en faveur de la biodiversité, au-delà des obligations réglementaires.**

Ce travail fera l'objet d'une présentation lors d'une webconférence, à laquelle nous avons le plaisir de vous convier le **26 janvier 2021 de 9h30 à 12h30**.

Vous trouverez ci-joint le programme de cette webconférence. Afin de pouvoir vous envoyer les modalités de connexion, nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse suivante, avant le 20 janvier 2021 :

<http://enqueteur.dreal-auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/index.php/349192?lang=fr>.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,

Jean-Philippe DENEUVY

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Michel SINOIR